

Conseil de quartier Centre du 9 octobre 2024

à la Maison des Associations



Compte-rendu

Compte-rendu proposé par les Habitants Co-animateurs

- Présents :
- **Ville de Rennes** : Didier Le BOUGEANT (Adjoint à la Maire, délégué au Quartier Centre), Tifenn CONTIVAL, Benoît HOUILLOT, Françoise COLIN (Direction de quartiers Centre)
- **Habitants Co-animateurs** : Bertrand COUASNON, Brigitte ELEOUET, Guillaume BERNARD, Karim CISSE, Aricia HERMANN, Norbert LUCAS
- Excusés :
- **Habitants Co-animateurs** : Agnès AIGRET-MIRIEL

Ordre du jour :

1- Habitants Co-animateurs

Démission de Guillaume Bernard et Norbert Lucas en tant qu'habitants Co-animateur. Ils sont remerciés par des applaudissements pour leur investissement en tant qu'Habitant Co-animateur au sein du Conseil de Quartier Centre

Gilles Philippart habitant du centre-ville se présente et est élu à l'unanimité des habitants présents en tant qu'habitant Co-animateur du Quartier Centre.

2- Dotation du Quartier

Tifenn Contival donne la définition de la dotation de quartier. Cette dotation est sollicitée par des associations, collectifs qui portent des projets destinés à animer le quartier et à renforcer le lien social.

Ces demandes, dont la recevabilité est vérifiée par les services de la Direction de quartiers Centre, sont ensuite approuvées (ou non) par les habitants du quartier lors de conseils de quartier.

Le montant de cette dotation est de 6 000€ pour le Quartier centre en 2024.



Montant qui se répartit comme suit :

- 500 € pour le Carnaval. IL s'est déroulé le 16 mars 2024 en partenariat avec l'association La Pulse. Cette association est constituée d'un collectif bénévole d'une dizaine de personnes motivées par l'envie de promouvoir les diversités culturelles lors d'événements ouverts à toutes et tous.
- 1 500 € pour l'évènement "Guitare Qu'est Tannou" porté par le Collectif Animation Centre Ville (CACV), hébergé au Jeu de Paume
- 800 € pour « Accordez le temps » Association culturelle présentée par une habitante de la Place St Anne.

Deux nouvelles demandes sont présentées :

-Une demande de dotation de 1500 € est présentée par Richard Guilbert, chargé des projets artistiques au Centre Culturel Colombier - PHAKT et par Adrien Lecoursonnais - artiste du patrimoine en résidence au PHAKT, pour une exposition de documents et déambulations dans le quartier du Colombier.

Ateliers prévus le 14 novembre, collage le 30 novembre et deux déambulations les 7 et 8 décembre 2024

La dotation de 1 500€ est votée à l'unanimité par les habitants présents.

Une autre demande faite au nom de l'Association les Champs de l'Esplanade (association d'habitants du quartier) est présentée par la Directrice de Quartier et demande la somme de 1 500€ dans le cadre « du printemps des Poètes ».

La dotation de 1 500 € est votée à l'unanimité par les habitants présents.

3- Projet « Groupe Enfants dans la Ville »

À la suite des retours des questionnaires distribués aux habitants présents lors du conseil de quartier du 17 mars 2024, nous avons retiré l'essentiel des remarques et propositions sur le sujet.

Nous proposons de porter le projet de la réappropriation du square Claude LIGOT aux enfants, familles, écoles dans le cadre du Budget Participatif de la ville de Rennes saison 7, pour cela il faut prévoir de nous réunir afin de finaliser le dossier avant le 17 novembre date limite du dépôt des dossiers.

4- Meublés de Tourisme (LCD)

Gilles Philippart présente la 1ère slide sur le sujet et indique que la proposition parlementaire de loi (PPL) sur la réglementation des meublés de tourisme n'est toujours pas votée (suite à la dissolution de l'Assemblée nationale)

Monsieur Le Bougeant enchaîne avec un rappel de la délibération du conseil municipal du 24 juin 2024 avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2025 de l'obligation de demande de changement de destination auprès de la mairie.



Des personnes dans l'assemblée s'interrogent sur les moyens de contrôle et les amendes en cas de non-respect. Monsieur Le Bougeant indique que les plateformes ont l'obligation de contrôler et que chaque annonce doit être associée avec un numéro d'enregistrement.

Gilles Philippart explique que l'amende en cas de non-respect pour le particulier est de 50 000 € et que la loi prévoit de doubler ce montant.

Nous(habitants co animateurs) interpellons M. Le Bougeant sur le taux, particulièrement élevé, supérieur à 50% de meublés de tourisme par immeuble. Il est également expliqué qu'en centre-ville, il y a de nombreux commerces ainsi que des lots occupés par des professions libérales (médecins, avocats, etc). Quid des meublés de touristes quand un immeuble a déjà + de 50% de sa surface allouées aux activités commerciales ?

Gilles Philippart présente une dernier slide mettant en avant la riposte des loueurs et de Airbnb et demande aux élus municipaux d'être réactifs et vigilants à l'adaptation des acteurs

5- Réglementation, horaires et problématiques des livraisons

La réglementation sur les livraisons est rappelée :

1-Toutes les livraisons sont interdites chaque jour de 22h à 6h sur l'ensemble du territoire de la ville

2-Cette interdiction ne concerne pas les zones industrielles et commerciales périphériques où les livraisons sont autorisées en permanence.

3-Des restrictions supplémentaires sont appliquées :

- Centre-ville : de 11h30 à 18h30
- Certains axes lourds : 7h30 à 9h00 - 11h30 à 18h30
- Dans les couloirs bus : 7h30 à 9h00- 11h30 à 18h30



Puis un ensemble de problématiques liées aux livraisons est présenté :

- Moteur groupe frigorifique
- Bruit, vibrations
- Pollution atmosphérique et olfactive

- Camion de livraison
- Restent jusqu'à 2h au même endroit
- Manque d'accès prévus pour les livraisons

- Livraison depuis un lieu fixe
- Restent jusqu'à 2h au même endroit
- Utilisation de transpalettes à roues métalliques
- Sur les pavés => nuisances sonores

- Camions de livraison collés aux façades
- Vibrations dans les appartements
- Bloquent l'accès aux immeubles
- Problème de sécurité en cas d'accident, d'incendie

Les habitants sont invités à compléter ce constat sur les nuisances induites par les livraisons, par mail : animateurs.cqc@gmail.com

Un groupe de travail de Rennes Métropole, sous la responsabilité de Matthieu Theurier, vice-président à la Mobilité et aux transports, étudie la logistique urbaine, dont les livraisons dans le centre-ville :

- Invité au conseil de quartier du 4 mars 2025
- Échanges sur les problématiques

Premières propositions :

- Accélérer l'électrification des flottes
- Groupes frigorifiques électriques
- Réorganisation des livraisons
- Transpalettes sur pneus
- Rendre compte des avancements du Groupe de Travail

6- Prochain conseil de quartier le **20 novembre 2024 au jeu de Paume à 18h30**
Fin de réunion 21h00